

DECIREUR

DECIREUR

Producteur

SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

Distributeur responsable

SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
Nom commercial : DECIREUR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Domestique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

Nom et fonction de la personne responsable : Mr. Michel KLUKASZEWSKI

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: R10
Xn; R65
R66
R67
R43
R52-53

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Effets narcotiques - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H336
Danger par aspiration - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Asp. Tox. 1) - H304
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention - (CLP : Flam. Liq. 3) - H226
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 - (CLP : Aquatic Chronic 3) - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

- Symbole(s)



DECIREUR

DECIREUR

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

- **Contient** : Xn : Nocif
: Naphta lourd (hydrotraité à point d'ébullition bas)
Dipentène
- **Phrase(s) R** : R10 : Inflammable.
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- **Phrase(s) S** : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S24 : Eviter le contact avec la peau.
S37 : Porter des gants appropriés.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



- **Code de pictogrammes de danger** : GHS08 - GHS02 - GHS07
- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 - Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Informations additionnelles sur les dangers** : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Pictogrammes (Mentions de mise en garde)** : 

• Conseils de prudence

- Généraux

- : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 - Tenir hors de portée des enfants.
- P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

- Prévention

- : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

- Intervention

- : P378 - Utiliser pour l'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

2.3. Autres dangers

DECIREUR

DECIREUR

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Terpinolene	: Entre 1 et 5 %	586-62-9	209-578-0	----	----	R10 Xn; R65 N; R51-53 Asp. Tox 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 2 (H411)
Dipentène	: Entre 1 et 5 %	138-86-3	205-341-0	601-029-00-7	----	R10 Xi; R38 R43 N; R50-53 Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
b-Phellandrene	: Entre 1 et 5 %	555-10-2	209-081-9	----	----	R10 Xn; R65 Asp. Tox 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226)
para-Cymene	: Entre 0,01 et 1 %	99-87-6	202-796-7	----	----	R10 Xn; R65 N; R51-53 Asp. Tox 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 2 (H411)
gamma-Terpinene	: Entre 0,01 et 1 %	99-85-4	202-794-6	----	----	R10 Xn; R65 Asp. Tox 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226)
Hydrocarbures, sous-produits du traitement des terpènes	: Entre 5 et 10 %	68956-56-9	273-309-3	----	----	R10 Xn; R65 Xi; R38 Not defined (GHS)
Naphta lourd (hydrotraité à point d'ébullition bas)	: > 75 %	64742-48-9	919-857-5	649-327-00-6	----	R10 Xn; R65 R66 R67 Asp. Tox 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H336) STOT RE (EUH066)

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction : Sable. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche. Brouillard d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DECIREUR

DECIREUR

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

- Risques spécifiques** : Peut dégager de la chaleur et des fumées nuisibles.
Produits de combustion dangereux : Une température élevée peut libérer des gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité** : Ce produit est inflammable.
Protection contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Rester du côté d'où vient le vent.
 Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Prévention : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Méthodes spécifiques : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Précautions pour les personnes** : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.1.2. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.
Précautions spéciales : Les épandages peuvent être glissants.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Manipulation : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Mesures techniques de protection : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
 Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/ explosion et de danger pour la santé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
 Entreposer de manière à permettre l'utilisation des agents d'extinction sur tous les conteneurs, à distance et à partir d'un endroit protégé.

DECIREUR**DECIREUR****SECTION 7 Manipulation et stockage (suite)**

Stockage - à l'abri de : Rayons directs du soleil. Flamme nue. Etincelles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques appropriés****8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection individuelle**

- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- **Protection de la peau** : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
- **Protection des yeux** : Bien que des données spécifiques sur une irritation des yeux ne soient pas disponibles, porter une protection oculaire appropriée aux conditions de travail lors de la manipulation du produit.
- **Protection des mains** : Porter des gants.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- **Hygiène industrielle** : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****9.1.a. Aspect**

Liquide incolore à légèrement jaunâtre.

9.1.b. Odeur

Terpénique.

9.1.c. Seuil olfactif**9.1.d. pH****9.1.e. Point de fusion / Point de congélation****9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition****9.1.g. Point d'éclair**

Non déterminé. 40°C pour le WHITE-SPIRIT.

9.1.h. Taux d'évaporation**9.1.i. Inflammabilité****9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)****9.1.k. Pression de vapeur****9.1.l. Densité de vapeur**

DECIREUR**DECIREUR****SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)****9.1.m. Densité relative**

Environ 0.77.

9.1.n. Solubilité

Soluble dans les hydrocarbures aliphatiques et aromatiques.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau**9.1.p. Température d'auto-inflammabilité****9.1.q. Température de décomposition****9.1.r. Viscosité****9.1.s. Propriétés explosives****9.1.t. Propriétés comburantes****9.2. Autres informations****SECTION 10 Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité****10.2. Stabilité chimique****10.3. Possibilité de réactions dangereuses****Réactions dangereuses** : Peut libérer des gaz inflammables.**Propriétés dangereuses** : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.**10.4. Conditions à éviter****Conditions à éviter** : Rayons directs du soleil. Surchauffe. Etincelles. Flamme nue.**10.5. Matières incompatibles****10.6. Produits de décomposition dangereux****Produits de décomposition dangereux** : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.**SECTION 11 Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1. Substances****11.1.2. Mélanges****Informations sur les voies d'exposition probables****- Ingestion** : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un sérieux danger pour la santé.

Peut aboutir à une aspiration dans les poumons.

- Cutanée : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

DECIREUR

DECIREUR

SECTION 11 Informations toxicologiques (suite)

Effets interactifs

Absence de données spécifiques

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Autres informations

Informations toxicologiques

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Information relative aux effets écologiques : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1263

Etiquetage



: 3 : Liquide inflammable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

• Transport terrestre - ADR/RID	PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
• Transport par mer - IMO-IMDG	PAINT / PAINT RELATED MATERIAL
• Transport aérien - ICAO/IATA	PAINT / PAINT RELATED MATERIAL

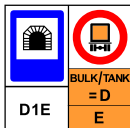
14.3. Classe(s) de danger pour le transport

• Transport terrestre - ADR/RID	3
- Restriction dans les tunnels	: D/E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie D lorsque les marchandises sont transportées en vrac ou en citerne. Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.

DECIREUR

DECIREUR

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)



- Quantité limitée : 5 L

• Transport par mer - IMO-IMDG 3

• Transport aérien - ICAO/IATA 3

14.4. Groupe d'emballage

Transport terrestre - ADR/RID III

Transport par mer - IMO-IMDG III

Transport aérien - ICAO/IATA III

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident

En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :

- Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
- Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
- Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
- Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
- Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
- Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhalier les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
- Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.
- Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
- Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.

- Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :
- Pour chacun des membres de l'équipage
- Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes :

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

No ONU : 1263

Désignation officielle de transport : PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Étiquetage ADR



DECIREUR**DECIREUR****SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)**

ADR/RID : Classe : 3
Disposition spéciale : 640E
Groupe : III

I.D. n° : 30

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Informations complémentaires : Aucun(e).

SECTION 15 Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**SECTION 16 Autres informations**

Autres données : Aucun(e).

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document